#### CONSEIL D'ADMINISTRATION Ce 29 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 29 janvier 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.  M <sup>me</sup> MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis Sophie Bouchard Tony Boudreau Ghislain Desbiens	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine Macamic Normétal
		Pierre Godbout Alain Gagnon	Poularies Rapide-Danseur

Mathieu Guillemette Roquemaure  $\mathbf{M}^{\mathsf{me}}$ Diane Provost Saint-Lambert MM. David Goulet Ste-Germaine-Boulé Rémi Morin Sainte-Hélène

Directeur général : Μ. Normand Lagrange Directeur général adj. : **Normand Grenier** 

Secrétaire d'assemblée : Mme Vanessa Pronovost

Daniel Favreau Absents: MM. Chazel

> Yves Dubé La Sarre Véronique Aubin
> Michaël Otis \*
> Alain Guillemette
> Linda C. Bédard
>
> Vacant
>
> Palmarolle
> Taschereau
> Val Saint-G
> Secteur Lai Mme MM. Taschereau Val Saint-Gilles Mme

Secteur Languedoc Vacant Secteur Saint-Eugène

de Chazel

#### CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Période de questions;
- 4. Adoption et ratification des procès-verbaux;

- 5. Affaires en découlant;
- 6. Rapports et comptes rendus;
- 7. Informations:
- 8. Administration générale;
- 9. Aménagement;
- 10. Sécurité incendie;
- 11. Développement;
- 12. Matières résiduelles;
- 13. Gestion des territoires non organisés;
- 14. Résolutions diverses;
- 15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
- 16. Levée et fermeture de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

\* Arrivée de monsieur Michaël Otis, il est 19 h 02.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

# <u>Projet de maison d'hébergement en cancérologie et campagne de financement « Soignés chez nous »</u>

Madame Stéphanie Thuot, directrice générale de Fondation Santé Rouyn-Noranda et responsable de la réalisation du projet de Maison d'hébergement et de soutien pour les personnes atteintes de cancer en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, et madame Linda Turcotte, ambassadrice du projet dans le secteur d'Abitibi-Ouest, présentent aux membres du conseil le projet de maison d'hébergement en cancérologie et la campagne de financement « Soignés chez nous ».

Le projet avance déjà très bien et elles sont à la recherche de partenaires financiers et de nouveaux ambassadeurs. La maison d'hébergement devrait être en fonction à l'automne 2025.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### Adoption du procès-verbal du conseil

25-02

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 18 décembre 2024.

#### Ratification du procès-verbal du comité administratif

25-03

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 11 décembre 2024.

#### AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Jaclin Bégin résume les différentes rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

Un retour est fait sur la rencontre tenue avec la Sécurité civile et les directions générales des municipalités, le 22 janvier dernier, concernant la nouvelle *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (LSCRS).

Monsieur Michaël Otis, représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT), dresse un compte rendu de la dernière rencontre tenue le 21 janvier dernier.

#### <u>INFORMATIONS</u>

# Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Approbation par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Abitibi-Ouest daté du 30 juillet 2024. Ce PRMHH prendra effet à la date spécifiée dans la résolution 24-237, soit le 1er juillet 2025.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Comité transport, sécurité et technologie -Secteur sud

Un siège est vacant au sein du comité sécurité, transport et technologie, afin de représenter le secteur sud. Les élus du secteur sud sont invités à faire part de leur intérêt.

#### Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue - Cotisation 2025

25-04

Proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE VERSER** la somme de 35 796 \$, à titre de cotisation annuelle 2025, à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
- D'UTILISER l'enveloppe du Fonds régions et ruralité volet 2, à cet effet.

#### **AMÉNAGEMENT**

# <u>Demande à portée collective – Compte rendu du comité de négociation (article 59)</u>

En 2024, la MRC a reçu une proposition de la CPTAQ concernant le volet secteur. La proposition porte sur les modalités d'implantation des résidences en zone agricole permanente identifiée viable et sur les limites de la zone agricole permanente qualifiée dynamique.

Les membres du comité de négociation se sont rencontrés le 23 janvier dernier pour analyser cette proposition. Le comité a émis des commentaires ainsi que des demandes de bonification à la proposition de la CPTAQ. Nous attendons les commentaires de l'UPA et une invitation pour fixer une rencontre de négociation avec les représentants de l'UPA et de la CPTAQ.

L'ensemble des municipalités devra se prononcer, par résolution, lorsque la négociation sera terminée avec l'UPA et la CPTAQ.

#### Plan climat

Depuis septembre 2024, la MRC travaille sur l'élaboration d'un plan climat à la suite d'une entente avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. La contribution de la MRC vise à aider les gouvernements à atteindre la cible de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Deux appels d'offres sont présentement en cours concernant l'élaboration d'un plan climat, soit *Élaboration de la démarche d'adaptation du plan climat* et Démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le calcul sur l'émission des gaz à effet de serre (GES) pour le secteur corporatif municipal se fait à l'interne. La collaboration des municipalités a été sollicitée afin de recueillir certaines données. Deux rencontres pour les directeurs généraux des municipalités se sont tenues à cet effet et une troisième est prévue le 5 février prochain. Peu de réponses ont été obtenues jusqu'à présent. La collaboration des municipalités est importante en vue de présenter un portrait plus fidèle et en vue compléter le plan climat. Celui-ci nous permettra d'avoir accès à de l'aide financière pour des projets qui contribueront à diminuer les GES.

#### SÉCURITÉ INCENDIE

#### Programmes de prévention en sécurité incendie

Des modèles de programmes de prévention en sécurité incendie ont été transmis aux municipalités. Certains doivent être adoptés par l'ensemble des municipalités, d'autres sont adressés aux municipalités détenant un Service de sécurité incendie sur leur territoire.

Les résolutions d'adoption devront être transmises à la MRC afin de compiler l'information dans le schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

#### Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version 2025)

Monsieur Normand Grenier présente les principales modifications apportées à la version 2025 du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé.

#### Consultation publique

#### ATTENDU QUE

conformément à l'article 18 de la Loi sur la Sécurité incendie, le projet de schéma doit être soumis à la consultation de la population du territoire au cours d'une assemblée publique;

25-05

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

> QUE le directeur général adjoint soit désigné afin de fixer la date, le lieu et les modalités de la consultation publique.

#### DÉVELOPPEMENT

#### Rapport annuel des décisions du comité d'investissement commun (CIC) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024 - Ratification

25-06

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de ratifier le rapport annuel des décisions du comité d'investissement commun (CIC) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Monsieur Mathieu Guillemette se retire de la séance.

#### Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) 2024-2025 - Projets territoriaux

Portrait des opportunités de transport pour la mise en œuvre du Pôle logistique

ATTENDU QUE

l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation les entreprises de dans Témiscamingue;

ATTENDU QUE

la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets territoriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest:

#### ATTENDU QUE

la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de dix mille dollars (10 000 \$) pour la réalisation du portrait des ressources de transport, tant à l'intérieur de la région que de l'extérieur, ayant des interactions avec les entreprises de l'Abitibi-Ouest;

#### 25-07 EN CONSÉQUENC

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu :

- D'ACCORDER une aide financière de 10 000\$ provenant de l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets territoriaux de l'EACAT;
- D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADC d'Abitibi-Ouest.

Monsieur Mathieu Guillemette réintègre à séance.

Collaboration et accompagnement pour la maturation technologique des biomatériaux et bioproduits

#### **ATTENDU QUE**

l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

#### ATTENDU QUE

la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets territoriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

#### ATTENDU QUE

la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour documenter le processus de codéveloppement de l'innovation entre les entreprises et les centres de R&D publics, colliger les expériences d'accompagnement développées au Québec et adapter une démarche d'accompagnement et de soutien aux entreprises pour les projets de R&D du secteur des biomatériaux en Abitibi-Témiscamingue;

#### 08 EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- D'ACCORDER une aide financière de 25 000 \$
  provenant de l'enveloppe dédiée à la réalisation de
  projets territoriaux de l'EACAT;
- D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADC d'Abitibi-Ouest.

25-08

#### La technologie au service de l'expérience client dans le commerce de détail

#### ATTENDU QUE

l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

#### **ATTENDU QUE**

la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets territoriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

#### **ATTENDU QUE**

la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter l'atelierconférence « La technologie au service de l'expérience client dans le commerce de détail » afin de contribuer au maintien et à la bonification l'accès à des services de proximité sur l'ensemble du territoire par l'introduction de nouvelles technologies dans le secteur du commerce de détail:

#### 25-09 EN CONSÉQUENCE

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- D'ACCORDER une aide financière de 5 000\$ provenant de l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets territoriaux de l'EACAT;
- D'AUTORISER la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour un montant de 5 000\$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2, tel que prévu au budget;
- D'ACCEPTER l'offre de service de M. Carl Boutet, conseiller principal du Laboratoire d'innovation du commerce de détail de l'Université McGill, au montant de 5 000\$ plus les frais de déplacement et taxes applicables, pour assurer l'animation d'une conférence et d'un atelier de discussion sur le sujet;
- D'AUTORISER monsieur Normand Lagrange à signer l'offre de service de de M. Carl Boutet.

# Ministère de la Culture et des Communications – Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023

## ATTENDU QU'

un montant résiduel de 1 912 \$ découlant du programme Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications est disponible;

#### ATTENDU QUE

cette aide financière peut être utilisée pour la tenue d'activités culturelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

#### **ATTENDU QUE**

la MRC doit engager un montant de 1 629 \$ pour pouvoir utiliser les sommes résiduelles;

#### ATTENDU QUE

la MRC doit utiliser toutes les sommes restantes d'ici le 15 mai 2025;

25-10

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu:

- **D'ENGAGER** un montant de 1 629 \$ dans le programme d'Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023;
- D'UTILISER l'enveloppe du Fonds régions ruralité, volet 2 à cet effet.

#### Ministère de la Culture et des Communications - Entente de développement culturel: Transfert

#### ATTENDU QUE

le 26 juin 2024, le comité administratif de la MRC a adopté la résolution 24-A-116 afin de retenir les services de Guillaume Beaulieu, conteur, pour la création de textes visant à mettre en valeur le territoire, pour un montant maximal de 8 000 \$:

#### ATTENDU QUE

la MRC a signé une entente de développement culturel pour l'année 2024 avec le ministère de la Culture et des Communications, laquelle prévoit la réalisation de projets spécifiques;

#### ATTENDU QU'

un projet identifié dans l'Entente de développement culturel 2024 nécessite d'être transféré vers l'Entente de développement culturel 2022-2023 afin de permettre sa fermeture avant la date limite du 15 mai 2025;

#### ATTENDU QUE

ce transfert est nécessaire pour respecter les délais impartis dans l'Entente de développement culturel 2022-2023:

#### 25-11

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu:

> D'AUTORISER le transfert du projet de Guillaume Beaulieu identifié dans l'Entente de développement culturel 2024 vers l'Entente de développement culturel 2022-2023.

#### Ministère de la Culture et des Communications - Aide aux initiatives de partenariat 2025-2027

#### ATTENDU QUE

le 27 novembre 2024, le conseil de la MRC a adopté la résolution 24-220 afin de demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, pour une durée de 3 ans, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2027;

#### **ATTENDU QUE**

la MRC souhaite prolonger cette aide financière au 31 décembre 2027:

#### 25-12

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de demander au ministère de la Culture et des Communications de prolonger la durée de l'aide financière au 31 décembre 2027.

#### Comité consultatif jeunesse - Nominations

25-13

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité consultatif jeunesse de la MRC d'Abitibi-Ouest :

#### 26-35 ans

Fanny Dupras-Rossier, La Reine Joël Morneau, La Sarre

#### MATIÈRES RÉSIDUELLES

# Éco Entreprises Québec – Amendement à l'Entente préliminaire de partenariat portant sur le tri et le conditionnement de certaines matières récupérées en écocentres et points d'apport volontaire

Un amendement à l'Entente préliminaire de partenariat portant sur le tri et le conditionnement de certaines matières récupérées en écocentres et points d'apport volontaire a été transmis par Éco Entreprises Québec. Puisque la MRC d'Abitibi-Ouest n'offre pas les services visés par cet amendement, nous ne procèderons pas à sa signature.

#### Distribution des calendriers de collecte

Échanges et discussion concernant la problématique de distribution des calendriers de collecte par publipostage. D'autres modes de transmission devront être analysés.

# <u>Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Achat de conteneurs</u>

25-14

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'accepter la soumission de Durbac Inc., au montant de 27 825 \$ taxes en sus, pour l'achat de trois conteneurs pour les opérations du CVMR.

#### GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

#### Prévisions budgétaires 2025

25-15

Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

 QUE les prévisions budgétaires 2025 ci-après soient acceptées pour les territoires non organisés Rivière-Ojima et Lac-Duparquet :

Dépenses	Languedoc	St-Eugène de Chazel	Lac Duparquet	Total
1. Législation	400 \$	450 \$		850 \$
Gestion financière et administrative	27 100 \$	26 000 \$	850 \$	53 950 \$
3. Sécurité publique	8 200 \$	4 500 \$	450 \$	13 150 \$
4. Transport	65 900 \$	2 000 \$		67 900 \$
5. Hygiène du milieu	12 400 \$	6 850 \$		19 250 \$
6. Aménagement, urbanisme, développement	2 300 \$	4 100 \$		6 400 \$
7. Lots intramunicipaux	456 000 \$	392 200 \$		848 200 \$
8. Loisirs et culture	17 900 \$	700 \$		18 600 \$
Total des dépenses	590 200 \$	436 800 \$	1 300 \$	1 028 300 \$
Revenus				
9. Taxes	16 500 \$	10 300 \$	300 \$	27 100 \$
10. Autres revenus	17 000 \$	3 000 \$		20 000 \$
11. Lots intramunicipaux	436 000 \$	372 200 \$		808 200 \$
12. Transfert	105 700 \$	42 900 \$	1 000 \$	149 600 \$
13. Affectation surplus	15 000 \$	8 400 \$		23 400 \$
Total des revenus	590 200 \$	436 800 \$	1 300 \$	1 028 300 \$

- **QU'**une taxe de répartition de 0,38 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables du territoire non organisé Rivière-Ojima (Secteurs de Languedoc et St-Eugène de Chazel);
- **QU'**une taxe de répartition de 0,50 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables du territoire non organisé Lac-Duparquet.

#### Tarification - Cueillette des ordures

ATTENDU QU'

il y a lieu d'imposer une taxe pour recouvrer la somme de 13 700 \$ affectée aux matières résiduelles;

#### 25-16

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- QU'une taxe de répartition soit imposée et répartie au prorata des utilisateurs du service de cueillette selon le mode suivant:
  - qu'une taxe de répartition de 325 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc et St-Eugène de Chazel, pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 » ou « 1211 » ou « 8180 » (et comprenant un logement) et desservi par le service de cueillette;
  - qu'une taxe de répartition de 160 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc, pour chaque logement

faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 », ou « 1211 » ou « 8180 » (et comprenant un logement) et n'ayant pas le service de cueillette à la porte de la résidence;

- qu'une taxe de répartition de 160 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de St-Eugène de Chazel, pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 »;
- qu'une taxe de répartition de 100 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc, pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 ».

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

# Règlement n° 01-2025 relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest

Ayant déjà reçu copie du règlement n° 01-2025 ayant pour but de modifier certains éléments du *Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest*, les membres du conseil en dispensent la lecture.

25-17

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le règlement 01-2025, dit « *Règlement modifiant le Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest »*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

## LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

25-18		Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 10.				
	Le préfet	Le directeur général				
	ADOPTÉ LE : 19 FÉVRIER 2	025				

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.